

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°046

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Dominique DANDRIEUX	Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Madame Princesse GRANVORKA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Restructuration du Gymnase Guy Moquet dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Approbation du projet de marché de conception-réalisation et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2171-1, L2124-2, R2171-15, R2171-16, R2171-17, R2171-18 et R2171-18 ;

Vu l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017 ;

Vu le projet de marché ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant que le gymnase Guy Moquet a été désigné par la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) comme un site d'entraînement des athlètes ;
Considérant la nécessité pour la ville d'Aubervilliers de procéder à la rénovation et l'extension du gymnase Guy Moquet dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant l'importance du gymnase Guy Moquet pour répondre aux besoins des scolaires du secteur et pour le haut niveau du club de handball ;

Considérant que pour répondre aux objectifs de la municipalité, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) et de la SOLIDEO qui se sont engagés à réaliser un centre d'entraînement pour répondre aux besoins des athlètes et en héritage aux besoins des albertvillariens, il a été décidé de recourir à une procédure de conception-réalisation compte tenu des engagements de performance énergétique liés à cette opération, à savoir notamment la bonne maîtrise d'un bilan carbone qui limitera les émissions de CO2 depuis les études jusqu'aux travaux, le recours aux matériaux biosourcés ou encore au réemploi des matériaux ;

Considérant de plus que cette procédure permettra aux équipes de maîtrise d'œuvres et aux concepteurs d'anticiper et de trouver des solutions pour faire face au réchauffement climatique entre 2025 et 2050 ;

Considérant la volonté de la Société de livraison des jeux olympiques de penser au plus près les ouvrages Olympiques dans la perspective du climat à horizon des Jeux mais également de leur héritage entre 2025 et 2050 ;

Considérant que la SOLIDEO veillera à ce que les ambitions environnementales,

d'accessibilité universelle et d'innovation soient respectées et maîtrisées techniquement et financièrement pour chacun des ouvrages retenus pour les JOP : « réaliser des Jeux les plus exemplaires et les plus durables » ;

Considérant que pour chaque opération de ce type, une convention d'objectifs avec la SOLIDEO est établie pour acter ces exigences environnementales ;

Considérant que ces exigences nécessitent de confier à titre dérogatoire dans un seul et même contrat à un groupement d'opérateurs économiques, une mission portant à la fois sur l'établissement des études (conception) et l'exécution des travaux (réalisation) ;

Considérant que le cadre de la procédure de conception-réalisation un jury composé d'au moins un tiers de personnes indépendantes devra être désigné, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Adoption à la majorité par 47 pour , 6 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU)

DELIBERE :

APPROUVE l'opération relative à la restructuration du Gymnase Guy Moquet.

APPROUVE le projet de marché de conception-réalisation.

PREND ACTE que la Commission d'appel d'offres permanente siègera en qualité de jury.

AUTORISE Madame le Maire, consécutivement à l'avis du jury et à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec le groupement d'opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçue en préfecture le : 23/03/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210311-lmc119784-DE-1-1
Publiée le : 24/03/21
Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,
Karine FRANCLÉ

